



GOLF LA LIGNE BLEUE DES VOSGES – ST DIE  
PARC DES SPORTS – CHEMIN DU COUCHEUX

88100 SAINT-DIE-des-VOSGES

PARCOURS COMPACT DE 9 TROUS HOMOLOGUES FFGOLF

☎ : 03 29 56 48 21 – ☎ : 03 29 55 42 00

## REGLEMENT INTERIEUR

- Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations du golf de la ligne bleue des Vosges, mises à la disposition du public.
- Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur.
- Le joueur se doit de respecter obligatoirement les règles de l'étiquette, celles du golf éditées par le R. & A. et le présent règlement intérieur.
- Tout manquement à ces règles élémentaires fera l'objet d'une lettre d'avertissement et éventuellement d'une exclusion du golf temporaire ou définitive.

### UTILISATION DES INSTALLATIONS et PARKING

- Il est recommandé aux joueurs de ne laisser aucun objet de valeur dans leur véhicule. La direction du golf de la ligne bleue des Vosges et la mairie de Saint-Dié des Vosges, déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation sur le parking.

### PARCOURS

- Toute personne désirant accéder au parcours et bénéficier du tarif adhérent, devra être à jour de son adhésion annuelle
- Toute autre personne non adhérente au club devra régler le montant du green-fee correspondant à son statut. Et d'une manière générale, la licence FFG de l'année en cours, comportant une assurance, est obligatoire pour avoir accès au parcours. Exception faite des débutants accompagnés du moniteur du club ou d'une personne licenciée et adhérente au Golf club la ligne bleue des Vosges
- Les joueurs doivent évoluer sur le parcours dans l'ordre des trous en prenant le départ au trou n°1. Ils doivent vérifier, avant de jouer, qu'ils ne risquent pas d'atteindre d'autres joueurs se trouvant sur le parcours. Il est interdit de jouer plusieurs balles de suite sur le même green en prenant celui-ci pour une aire d'entraînement.
- Les parties de 2 joueurs sont prioritaires sur les parties de 3, elles-mêmes prioritaires sur les parties de 4 joueurs. Un joueur seul n'a aucune priorité.
- **PRIORITÉ SUR LE PARCOURS :**
  - Une partie se présentant au départ **du trou n°1** a la priorité sur la partie jouant **le trou n°8**
  - **Les joueurs sur le green du trou n°3** ont la priorité sur les joueurs prenant le **départ du trou n°5**
- Les non-joueurs, accompagnant seront sous la responsabilité des joueurs obligatoirement licenciés FFG et assurés.

- Les poussettes et les bicyclettes sont interdites sur le parcours et les zones d'entraînement.
- Les animaux doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du golf.
- L'utilisation des balles de practice sur le parcours est strictement interdite.
- La direction se réserve le droit de fermer le parcours, en cas de gel, de neige, d'inondation, travaux ou pour toute autre raison mettant en cause la sécurité des usagers ou risquant d'endommager le parcours.
- Sur les greens, Il est impératif de relever ses pitches. Après utilisation, les bunkers doivent être ratisés. Sur le parcours les joueurs sont tenus de réparer tout dégât occasionné par un coup de club et de replacer les divots.

#### PRACTICE

- Chaque joueur est responsable de son mouvement et de la trajectoire de sa balle. Avant de frapper celle-ci il doit s'assurer qu'elle ne risque pas d'atteindre une autre personne, en particulier les personnes l'accompagnant ou celles habilitées à entretenir le parcours.
- Les balles et les tubes de practice qui sont la propriété du golf ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Après utilisation les balles devront être ramassées et rapportées au club house.
- Le jeu du trou n° 1 est interdit lorsque le putting green est occupé par des groupes (scolaires ou école de golf)
- L'entraînement sur herbe au practice est **interdit** devant et autour des greens des trous 8 et 9. L'entraînement sur herbe pour les longs coups est autorisée entre ou devant les tapis, avec obligation de réparer les divots.

#### **Priorité**

##### **Le matin**

- Le practice est prioritaire. Les joueurs soucieux de s'entraîner pourront le faire le matin de 8h à 12h. Ils veilleront cependant à alerter les jardiniers qui entretiennent le parcours et éviteront de taper des balles dans leur direction, ou dans la direction de joueurs étant sur le parcours.
- Le jeu des trous 8 et 9 est interdit (sauf s'il n'y a personne sur les greens d'approche et le putting green).

##### **L'après midi**

- Le parcours est prioritaire l'après midi. Seul le practice petit jeu et putting est autorisé sur le putting green et les greens des trous 8 et 9. Les joueurs au départ du 1 avertiront les gens se trouvant sur le practice de leur intention de jouer. Les joueurs sur ces deux greens devront également se retirer pour laisser libre le jeu des trous 8 et 9. Les joueurs jouant ces trous avertiront de leur intention de jouer.
- En cas de cours collectif sur le putting green le départ du trou n° 1 est strictement interdit. Les joueurs veilleront à prendre le départ au trou n°2.
- Le bon sens prévaut sur tous types de règlement.

### **REGLES GENERALES DE JEU**

#### HEURES DE DEPART

- Chaque joueur peut se présenter au départ même en dehors des heures d'ouverture du parcours. Elle le fait dans ce cas sous sa seule responsabilité.
- Pour les compétitions les heures de départ sont fixées le vendredi pour la compétition du samedi. Elles sont affichées au club house sur le panneau prévu à cet effet et mis en ligne sur le site internet du club.
- Le jour de la compétition le joueur doit se présenter au moins 5 minutes avant son heure officielle de départ. En cas de retard l'équipe partira à l'heure et le joueur sera autorisé (ou non selon la formule de compétition) à rejoindre son équipe.

#### CERTIFICAT MEDICAL

- Le certificat médical est obligatoire pour jouer en compétition. Celui-ci devra être envoyé au secrétariat du club en début de saison ou déposé au minimum 2 jours avant la compétition. Sans certificat médical valide aucun joueur ne peut prétendre jouer en compétition. Son inscription sera maintenue ou non en fonction du contrôle d'inscrits effectués auprès de la FFGOLF souveraine pour valider une inscription.

### JEU LENT

- Il est impératif de respecter un rythme de jeu, afin de ne pas retarder les parties suivantes. Le parcours de Saint-Dié peut être effectué en une heure et demie à 2 joueurs. Tous les trous sont des PAR 3, si vous n'avez pas rentré votre balle en 6 coups, relevez votre balle, la fluidité du jeu en sera améliorée. Ne dépassez pas 3 minutes pour la recherche d'une balle perdue. Une seule doit être jouée par trou, sauf en cas de perte. Balles de practice interdites sur le parcours sauf pour les cours accompagnés.
- Quelques conseils pour lutter contre le jeu lent
- Ne pas se laisser distancer par la partie qui est devant.
- Quitter immédiatement le green quand le jeu du trou est terminé
- Etre prêt à jouer lorsque son tour arrive
- Eviter les multiples coups d'essai
- En cas de recherche de balle, laisser passer rapidement la partie qui suit sans attendre que les cinq minutes accordées se soient écoulées.
- Si une partie a un trou franc de retard par rapport à celle qui est devant, elle doit laisser la partie qui suit. Cette règle n'est pas seulement une règle de courtoisie. C'est aussi un devoir.

### REGLES LOCALES

- Des règles locales ont été instituées par la direction du golf, elles peuvent être évolutives. Elles sont affichées au sein du club house. A retenir que les piquets blancs sont des « hors limites », en cas de franchissement de cette ligne, la balle doit être rejouée de l'endroit où elle a été jouée la dernière fois.
- Les piquets bleus déterminent une « zone en réparation », un drop sans pénalité est accordé (voir règles R. & A.).
- On peut placer sa balle, sur le parcours dans toute zone tondue, d'une longueur de carte de score en arrière du trou.
- ***Au trou 1 la zone humide située à gauche est à préserver. La recherche de balle dans cette zone est strictement interdite.***

### SURVEILLANCE DU PARCOURS, SECURITE ET ETIQUETTE

- Sont seuls habilités à surveiller le parcours et le bon déroulement du jeu, le moniteur du club et les personnes faisant partie du comité de direction. Ces responsables pourront signaler aux joueurs tout manquement à l'étiquette et procéder si nécessaire à l'exclusion du contrevenant.
- Les responsables désignés pourront vérifier sur le parcours l'acquittement du droit de jeu.
- En cas d'orage, à intervalles réguliers, plusieurs coups de corne de brume seront émis afin de mettre fin, momentanément, aux jeux en cours pour retour immédiat au club house et mise en sécurité. Le non respect de ces signaux, pour toutes les personnes présentes sur le parcours, engagera leur seule responsabilité en cas d'accident.
- ***Des règles de sécurité ont été établies pour éviter tout accident sur le parcours. Le non respect de ces règles pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.***
- ***Le jour où le Pro donne ses cours le jeu des trous 1 et 10 devra se faire sur le départ avancé prévu à cet effet (au niveau du ruisseau)***
- ***Le jeu des trous 8 et 9 est strictement interdit si les joueurs prenant des cours ou les jeunes de l'école de golf occupent le putting green et les greens des trous 8 et 9. Un panneau sera installé ce jour là au départ du 1.***

- *Le départ au trou n°10 est prioritaire sur le 1. Les départs des trous 7 et 16 sont prioritaires sur les trous 6 et 15.*
- *Les joueurs au départ des trous 5 et 14 veilleront à ce que le green du 3 soit libre et que tous les joueurs aient quitté le green.*
- *Les joueurs prenant le départ des trous 9 et 18 ont la priorité sur ceux qui jouent le 10.*
- *Si un joueur joue une balle dans une direction où cette balle risque de frapper quelqu'un, il devrait immédiatement crier pour avertir du danger. Dans un tel cas, l'expression habituellement utilisée est : "balle" en français, "fore" en anglais.*
- *Le temps de jeu prévu pour un parcours de 18 trous doit être respecté Il en va du respect des règles de l'étiquette et des autres parties.,*

## ETIQUETTE ET REGLE DU JEU DE GOLF

### Comportement

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée, maillot de bains, boxer short, flottant de sport (type foot), débardeur, chaussures de ville à talons, sont prohibés. Les bermudas pour les dames et shorts « anglais » pour les hommes, sont acceptés en période chaude. Le « jean » est toléré, des chaussures de sports, sans talon, convenant à la pratique du golf sont acceptées. Les chaussures de golf devront être à crampons, les clous métal sont autorisés
- Chacun dans son attitude veillera à ne pas déranger les autres joueurs en évitant des entretiens trop bruyants. (Eclat de voix, éclat de rire, jurons ou gestes de mauvaise humeur, cris etc.)
- Les joueurs doivent respecter les autres,
  - jouer en partie de quatre maximum,
  - attendre que les autres joueurs aient quitté le green pour jouer.
- Un joueur jouant seul ne pourra jouer plusieurs balles sans se préoccuper de ceux qui sont derrière lui.
- Le jeu est interdit sur les greens où le drapeau a été posé au sol. C'est une question de sécurité pour les jardiniers et de respect pour leur travail.

## GREENS ET JEU EN HIVER

La direction se réserve le droit de fermer le parcours en hiver lorsque les conditions atmosphérique l'exigent

- Lorsqu'il gèle, que le parcours est enneigé ou que les conditions atmosphériques l'obligent, la direction se réserve le droit d'interdire l'accès au parcours.
- En cas de gel avec ou sans gelée blanche, le jeu n'est pas autorisé, sur les greens afin de ne pas les abîmer.

### RESPECT DU PARCOURS : L'ETIQUETTE

Les joueurs doivent respecter le terrain en appliquant ces quelques règles

- Replacer les divots
- Coups d'essai sont strictement interdits sur les départs
- Relever Les pitches sur les greens du parcours et sur les greens d'approche.
- Ne pas rouler avec les chariots sur les départs et dans les bunkers
- Ne pas sortir la balle du trou avec le putter
- Ne pas marquer sa balle sur un green en griffant la surface du green
- Les joueurs seront en possession d'un relève pitch.
- Le practice sur herbe est interdit devant le putting green et les greens des trous 8 et 9. Une zone de practice sur herbe sera délimitée et les joueurs pourront s'y entraîner

## RESPONSABILITES ET ASSURANCES

- Chaque usager ou accompagnateur, non joueur, est censé avoir souscrit une assurance personnelle responsabilité civile.
- Afin d'éviter toute contestation et doute sur l'étendue de la couverture de l'assurance personnelle responsabilité civile, tous les joueurs devront obligatoirement posséder la licence FFG en cours de validité, elle comporte une assurance spécifique à la pratique du golf.
- Seuls les groupes scolaires accompagnés de leur(s) enseignant(s) ne sont pas tenus à être licenciés. L'assurance scolaire ou parentale (type M.A.E.) couvre les activités sportives dans le cadre scolaire.
- En cas d'accident ou d'incident, le moniteur présent doit en être immédiatement informé. Il se chargera de prévenir la Direction du Golf.
- La responsabilité de tout accident ou incident dans l'enceinte du golf, du fait des utilisateurs ou de tiers, ne saurait en incomber au Golf La ligne bleue des Vosges, ses dirigeants et son personnel.
- Le Golf Club La ligne bleue des Vosges n'est pas responsable des pertes ou des vols commis dans l'enceinte du golf ou sur le parking.

## ACCES AUX INSTALLATIONS DU GOLF

- Les chiens doivent être tenus en laisse pour être admis dans l'enceinte du golf. Le propriétaire veillera à la propreté de l'animal et au respect du terrain et des autres joueurs.
- Pour des raisons de sécurité, les promeneurs, les poussettes et les bicyclettes sont interdits sur le parcours, Les accompagnateurs de joueurs (2 maxi) sont admis sous la responsabilité de ceux-ci. Ils s'engagent à faire respecter aux personnes qui les accompagnent, toutes les règles de sécurité ainsi que la tranquillité des autres joueurs.
- L'accès au golf par les groupes scolaires, écoles multisports, périscolaires, associatifs et clubs extérieurs au G.C.L.B.D.V. et à l'école de golf du G.C.L.B.D.V., ne devra se faire qu'après autorisation et par convention avec la direction. Ces groupes désignés seront sous la responsabilité de leurs enseignants ou dirigeants présents et clairement identifiés. Les responsables de ces groupes assurent la surveillance de leurs membres ou élèves et sont responsables de leur comportement dans l'enceinte du golf. Aucun groupe scolaire ne pourra utiliser les installations sans la présence du moniteur du club ou d'une personne désignée par le club pour encadrer les groupes.
- Les horaires et consignes doivent être scrupuleusement respectés par les joueurs.
- Les abonnés ont accès libre sur le parcours en dehors des heures d'ouverture du club house,

## RESPECT DES INSTALLATIONS, DU MATERIEL ET DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

- L'utilisation des équipements du golf devra s'effectuer dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- Le matériel de golf mis à disposition des joueurs, gracieusement ou loué, devra être restitué complet et en bon état. Une pièce d'identité sera exigée pour toute mise à disposition de matériels.
- Dans l'enceinte du golf, hormis à l'intérieur du club house et de l'espace dédié à cet effet (terrasse), il est interdit de consommer de l'alcool sur le parcours et d'y jeter des débris.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du club house.
- Toute activité commerciale, sous quelque forme que ce soit, est interdite dans l'enceinte du golf sans autorisation préalable écrite de la direction du golf.

- Toute réunion d'ordre politique, spirituelle ou religieuse, est strictement interdite dans l'enceinte du golf.
- L'entretien d'un parcours de golf est un travail difficile, il exige une présence régulière de personnels sur le golf. Il convient de les respecter, ils ont priorité lorsqu'ils sont à distance de tir.

### **SANCTIONS**

- Le Président de l'association, le moniteur et le personnel de l'accueil, ou par délégation du Président, un membre du Conseil d'Administration, sont chargés de faire appliquer le présent règlement. Les usagers du golf sont tenus de se conformer à leurs prescriptions et injonctions.
- Tout contrevenant aux dispositions du présent règlement ou toute autre personne qui, par son comportement, trouble l'ordre et le fonctionnement du golf, peut être exclue sans préjudice de toutes poursuites judiciaires, conformément aux lois. Cette exclusion peut être prononcée de façon temporaire ou définitive.

### **TARIFS, HORAIRES ET RECLAMATIONS**

- Le règlement intérieur, les tarifs, les horaires ainsi que les règles de sécurité et les numéros d'urgence sont affichés à l'intérieur du club house et dans tous les lieux accessibles au public.
- Toutes réclamations, contestations, ou observations pertinentes concernant la gestion générale interne du golf (hors parcours) doivent être adressées par écrit au président de l'association du Golf Club La ligne bleue des Vosges

Fait à Saint-Dié-des-Vosges le 21 mars 2013

Le président du Golf club " La Ligne Bleue des Vosges "

Approuvé par le comité de direction

M. Philippe Duménil

Avenant à ce règlement le 2 avril 2018.